

# Cultivons notre jardin : le jardin, cadre de verdure et de fleurs

Autor(en): **Cornuz, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **22 (1950)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-123687>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## *Le jardin, cadre de verdure et de fleurs*

*Le malheur des hommes vient de ce qu'ils ne demeurent pas dans leur jardin.*  
Ed. Savineau.

*Voici le premier des articles qui paraîtront désormais d'une manière régulière sur l'aménagement du jardin. Notre collaborateur, M. Cornuz, est un spécialiste de l'horticulture ornementale. Nous sommes*

*certain, en lui demandant de travailler avec nous, de répondre à un désir maintes fois exprimé par nos lecteurs.*

Il est frappant de constater, en parcourant les revues consacrées à la construction de logements, qu'aucune place n'est réservée pour y parler de l'aménagement du cadre extérieur des habitations. Il y a là une lacune, qu'il est nécessaire de combler. Pourquoi la collaboration entre l'architecte de la maison et le spécialiste du jardin n'est-elle pas mieux établie ? Pourtant maison et jardin ne font qu'un ; ils ne sont pas indépendants l'un de l'autre, mais se complètent. On ne saurait, en effet, séparer l'architecture de la construction propre de celle du cadre dans lequel elle est édiflée.

La maison sans jardin est aussi peu attrayante que le foyer sans amour. Imaginez un palais aux formes architecturales les plus harmonieuses, dont l'ensemble est une réussite, sans les jardins qui l'entourent... Que seraient Versailles sans ses parcs, Fontainebleau sans sa forêt ? Et vous, propriétaires de villas ou membres du Coin de Terre, seriez-vous parfaitement heureux et satisfaits d'une maison pour laquelle vous auriez épuisé toutes vos ressources, excluant la possibilité, pour un temps, d'effectuer le moindre aménagement extérieur ? Certes pas, et vite, vous sèmeriez et planteriez pour parer et remédier à trop de nudité. Vous voyez une fois de plus, après l'avoir certainement déjà senti, que le jardin est une nécessité. Les anciens Grecs ne l'appelaient-ils pas d'un mot subtil : *Paradeiso*, qui signifie Paradis ?

Les dernières décennies ont vu les jardins ouvriers se multiplier, preuve, de la part des citadins, d'un besoin nouveau de délassément. D'autre part, rarement autant qu'à l'heure actuelle, les habitants des grandes villes se sont répandus dans les campagnes,

ont pris le chemin des sommets, pour y chercher la paix et retourner vers la nature. Ce besoin est d'autant plus pressant que la vie est plus trépidante. Pour beaucoup, un rêve caressé dans le secret, c'est de posséder un terrain en dehors de la ville ; là, ils établiraient d'abord un jardin, leur jardin ; puis, si la possibilité leur en est offerte, ils construiront une maison. Enfin, ils pourront vivre en toute liberté, légers de toute contrainte.

*Par L. Cornuz*

Comment rester indifférent au parfum des premières roses, ou devant les bourgeons qui éclatent sous la pluie chaude d'avril, devant les fruits appétissants qu'on cueille soi-même, sur son pêcher ? Quoi de plus agréable qu'un repas en plein air, quand la fraîcheur descend, au moment même où les fleurs expirent leur parfum et ferment leur corolle ? La verdure contribue au repos, les fleurs sont messagères de joie et de bonheur ; la haie qui borde la route, c'est l'intimité ; les arbres, c'est l'ombre et la fraîcheur. Tout invite à l'oubli et au repos dans le jardin qu'on a créé et que l'on aime.

A l'origine, le jardin était l'enclos où l'on cultivait les légumes nécessaires au ménage. Ce but strictement utilitaire ne fait que très lentement place à la partie ornementale du jardin, de nos jours souvent la plus vaste. Les projets modernes de construction des villes prévoient à l'avenir un espace suffisant d'air et de lumière, ainsi que des plantations de végétaux, autour de chaque habitation. Des cités-jardins ont déjà vu le jour aux abords de certaines grandes villes, en France notamment.

Pour qu'il soit agréable à habiter et réponde à tout ce qu'on attend de lui, un jardin doit être conçu,

si petit soit-il, selon un plan d'ensemble, établi d'avance. Il ne peut être le produit de plantations quelconques faites au hasard. La plantation, au contraire, doit être subordonnée à l'ensemble : elle est la décoration finale et nécessite des soins tout particuliers.

Le charme du jardin réside dans l'élégance de son tracé, la répartition heureuse des végétaux, le choix bien étudié des plantes cultivées, le goût des constructions et l'art avec lequel toutes choses sont assemblées. Un jardin se transforme, disparaît, se renouvelle ; rien n'y est permanent, rien ne subsiste après l'abandon. A part la pierre, tout y est vivant ; chaque plante, chaque arbuste demande qu'on l'entretienne, car la nature se libère très vite de la contrainte humaine. L'homme cesse-t-il de lutter, de rétablir l'équilibre entre le « cultivé » et le « sauvage », les parterres se transforment, en un seul cycle de végétation, en terrains vagues où les herbes folles sont reines.

D'une façon générale, les parcs et les grands jardins sont conçus et construits par des spécialistes ; il est loin d'en être de même pour le petit jardin (500 à 1000 m<sup>2</sup>) entourant la maison du salarié moyen, ou de l'ouvrier, qui ne pourraient en assumer les frais. Ceux-ci sont obligés, dans la plupart des cas, de se débrouiller seuls. La littérature horticole est riche en ouvrages traitant de botanique, de la culture des végétaux, des travaux de saison, voire de l'architecture des grandes propriétés, ou des différents styles adoptés dans la construction des jardins, mais elle possède peu ou pas de manuels simples, résolvant les problèmes très variés qui se posent lors de la construction d'un petit jardin. Le résultat de cette carence se fait sentir partout.

Bien souvent, le jardin est aménagé sans goût, sans recherche, sans suite. On ne sait par quel bout entreprendre les travaux, et l'on plante... n'importe quoi, n'importe où. Il y a loin d'un tel fatras de plantes

à l'art des jardins, à « cet ensemble architectural constitué surtout par des végétaux ». Un jardin est un tableau vivant. Il reflète les goûts, la pensée, le cœur, la personnalité de son créateur. Chaque particulier pourra donc laisser libre cours à son imagination et donner le meilleur de lui-même à l'arrangement du cadre de verdure dont il va entourer sa maison. La diversité créant l'originalité, nul n'aura crainte de sombrer dans la monotonie.

Tout en « pensant » votre jardin, avant même d'en coucher les premières esquisses sur le papier, n'oubliez pas que, pour une surface restreinte, la simplicité est de rigueur. Pas de tracé compliqué, d'allées nombreuses et tortueuses, de compartiments et de découpures à l'extrême ; mais de la régularité (qui n'est pas nécessairement de la symétrie), de l'harmonie, et aussi de la fantaisie. Pensez aussi que votre jardin doit être « à sa place » dans le quartier et dans la région que vous habitez ; que vos plantations ne doivent en aucun cas gêner vos voisins ; que plus l'ensemble est compliqué, plus l'entretien le sera.

Chaque cas est un problème à solutions diverses, que votre ingéniosité résoudra sans difficulté, de la façon la plus heureuse, selon vos goûts et votre personnalité. Au moyen de cette page, qu'*Habitation* va réserver dorénavant au jardin, nous essaierons de vous aider de nos conseils, de vous guider dans les cas difficiles, de vous éviter des déboires, ou de vous suggérer quelque tour de main dans la réalisation de vos rêves. Une fois, elle traitera de la création, ou de la réalisation d'un coin du jardin (terrasse, rocaille, pergola, etc.), une autre fois de la plantation, des exigences ou des soins à donner à certains végétaux, ou bien encore des fleurs à couper et des bouquets, du choix des arbres et des arbustes, de l'entretien des haies ou de la possibilité et des avantages qu'il y aurait pour une association de grouper les commandes de végétaux de ses membres ; en un mot, de tout ce qui concerne le jardin.

## UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, le samedi 13 mai 1950, à 15 h., dans la grande salle de la Maison du Peuple, à Bâle.*

Après une cordiale bienvenue souhaitée par le président des Sociétés coopératives bâloises de logement, l'assemblée générale est ouverte à 15 h. 15 par son président, M. le conseiller J. Peter. Celui-ci exprime sa satisfaction de constater la participation de plus de six cents délégués, représentant environ trois cents sociétés coopératives de logement. Cette affluence témoigne du grand intérêt que rencontre le problème du logement. Le président dit ensuite sa vive reconnaissance à la Section de Bâle, organisatrice de l'assemblée générale annuelle, et qui, de plus, a trouvé des logements pour tous les participants.

Puis il salue les représentants des autorités et les hôtes de l'assemblée :

M. K. Beutler, de l'Administration fédérale des finances ; M. A. Wirz, de l'Office fédéral d'hygiène ; du D<sup>r</sup> J. Wiget, de l'Office fédéral du contrôle des prix ; de M. Galli, des Chemins de fer fédéraux ; du

D<sup>r</sup> A. Dürig, de la Direction de l'économie publique du canton de Berne ; de MM. les architectes municipaux A. H. Steiner, H. Ebnetter et O. Frey, représentants de la ville de Zurich ; de M. le conseiller communal A. Fawer et de M. l'architecte municipal P. Rohr, représentants de la ville de Bienne ; de MM. W. Bieri et P. E. Bonjour, représentants de la Commune de Renens ; du D<sup>r</sup> W. Ruf, représentant de l'Union suisse des coopératives de consommation ; du D<sup>r</sup> E. Wyss, de la Fédération suisse des syndicats ; de M. W. Wiggli, de l'Union suisse des locataires ; du D<sup>r</sup> G. Wenk, conseiller aux Etats, et du D<sup>r</sup> F. Ebi, conseiller d'Etat, représentants des autorités bâloises ; du D<sup>r</sup> H. Küng, directeur de la Banque Centrale Coopérative ; du D<sup>r</sup> G. A. Bohny, président de l'Office du logement de Bâle ; de M. O. Jauch, chef du Bureau d'urbanisme ; du D<sup>r</sup> W. Kull, chef du Bureau de statistique ; de M. le conseiller national E. Herzog, de MM. E. Stoll,